



SESAME

Solidarité : Et Si j'Accueillais un
Mineur Etranger ?



Atelier
Logement
Solidaire



L'ATELIER LOGEMENT SOLIDAIRE



*une matrice à projets
innovants dans le
domaine de
l'hébergement social*

Association créée en 2010, fruit d'un partenariat entre 3 associations :



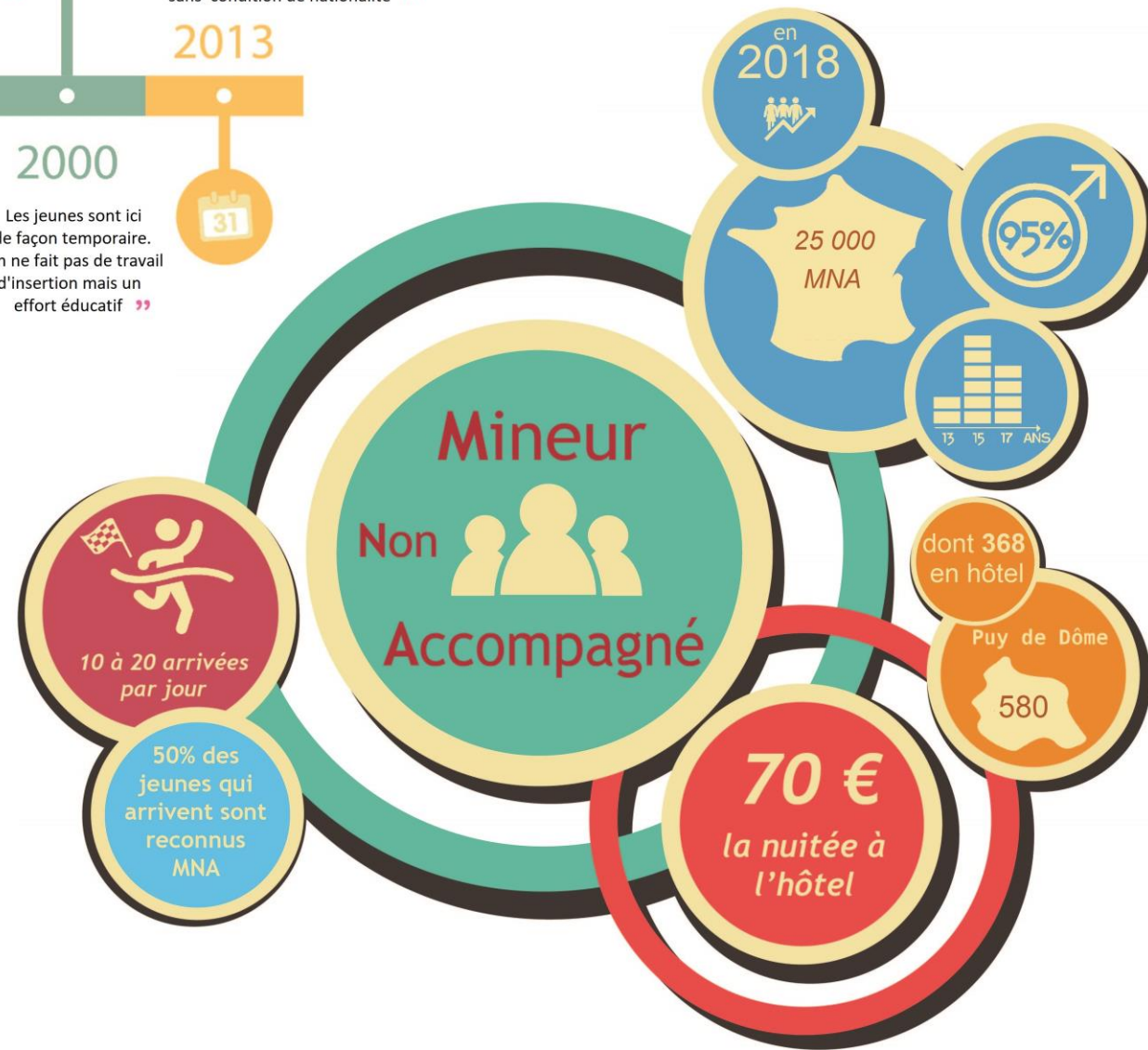
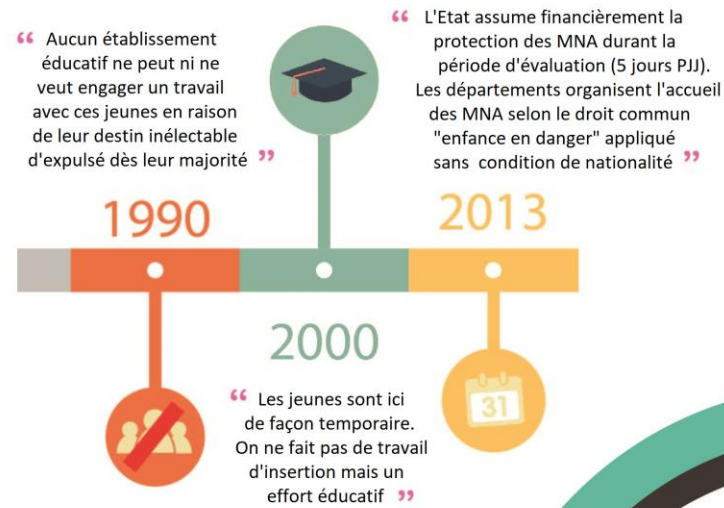
Depuis 2013, le **dispositif Alternativ'Hotel** permet à des familles avec enfants mineurs d'accéder à un logement stable et de bénéficier d'un accompagnement social, en alternative à des hébergements d'urgence comme l'hôtel.

Alternativ'Hotel fait l'objet d'une convention avec le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme.

ACCUEIL DES MNA dans le département du Puy-de-Dôme



Différents formes
d'accompagnement :
foyer, colocations, hôtel



2019 : PROJET SESAME

« SOLIDARITÉ : ET SI J'ACCUEILLAIS UN MINEUR ETRANGER? »



Création d'un **réseau de familles d'accueil solidaire pour l'accueil des mineurs isolés étrangers**



Pour des adolescents reconnus mineurs par le Juge et confiés au service de l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance) dans le cadre d'une mesure de tutelle d'Etat.



Objectif : 10 jeunes accueillis en familles solidaires à partir de septembre 2019, 15 jeunes en 2020.

La possibilité de confier l'accueil des MNA à des familles volontaires est prévue par le Code de l'Action Sociale et Familiale (CASF)

Le jeune reste sous la responsabilité du Conseil Départemental tout au long de l'accueil.

QUI SONT LES JEUNES ACCUEILLIS?

- Des adolescents arrivés seuls sur le territoire français
- Reconnus mineurs par la justice et placés sous tutelle du département du Puy-de-Dôme
- Hébergés actuellement en hôtel ou foyer
- Suivant une scolarité
- Volontaires pour intégrer ce dispositif





EN QUOI CONSISTE L'ACCUEIL?

- La famille, personne en couple ou seule, avec ou sans enfant, active ou retraitée, accueille un jeune à son domicile

La famille d'accueil solidaire accueille à temps plein un jeune pour une période de 6 mois à 1 an, renouvelable jusqu'à sa majorité.

La famille relais accueille de manière occasionnelle un ou plusieurs jeunes pendant les vacances et certains week-ends.

- La famille reçoit une indemnité journalière pour le quotidien des jeunes (repas, loisirs...), dont le montant est précisé dans le contrat d'accueil signé avec le Département et l'ALS

ROLE DE LA FAMILLE AU QUOTIDIEN

- La famille s'engage à partager la vie familiale avec le jeune, et contribuer ainsi à son insertion sociale, scolaire et culturelle sur notre territoire.

partage
hygiène interculturel santé
suivi traditions citoyenneté
culture échange ouverture d'esprit sécurité
épanouissant tolérance
mode de vie insertion appui
stabilité quotidien écoute loisirs
soutien scolaire
alimentation





ACCOMPAGNEMENT DE LA FAMILLE PAR L'ALS

Une formation préalable à l'accueil obligatoire :

- *Protection de l'Enfance,*
- *Parcours et droits des exilé.e.s,*
- *Accueil et relation interculturelle*

Un accompagnement tout au long de l'accueil :

- *Des permanences téléphoniques et au bureau*
- *Une rencontre mensuelle individuelle, au bureau ou au domicile, et un bilan tous les 6 mois*
- *Des analyses de pratiques trimestrielles collectives*

SUIVI DU JEUNE

- ✓ par l'équipe socio-éducative de l'ALS (minimum 1 fois par mois)
- ✓ dans le cadre du projet éducatif d'accompagnement global du jeune

la santé physique et psychique

insertion sociale, scolaire et/ou professionnelle

les démarches administratives

La préparation de la sortie du dispositif de protection de l'enfance et l'accès à l'autonomie





DES ACTIVITES COLLECTIVES

- ✓ Organisées par l'équipe socio-éducative de l'ALS, suivant les besoins et envies des jeunes et des familles
- Des **temps d'échanges et d'ateliers** (ex : notions de citoyenneté, recherche d'un stage, accès à l'autonomie...)
- Des **rencontres conviviales**, sportives ou culturelles, pour développer les échanges, l'esprit de groupe et la solidarité
- Possibilité de participer à des **chantiers citoyens** de jeunes bénévoles pendant les vacances d'été
- Potentialité d'une expérience d'entrepreneuriat collectif de type coopérative

QUI PEUT DEVENIR FAMILLE D'ACCUEIL ?

Pour devenir famille d'accueil solidaire ou relais, deux conditions préalables sont requises :

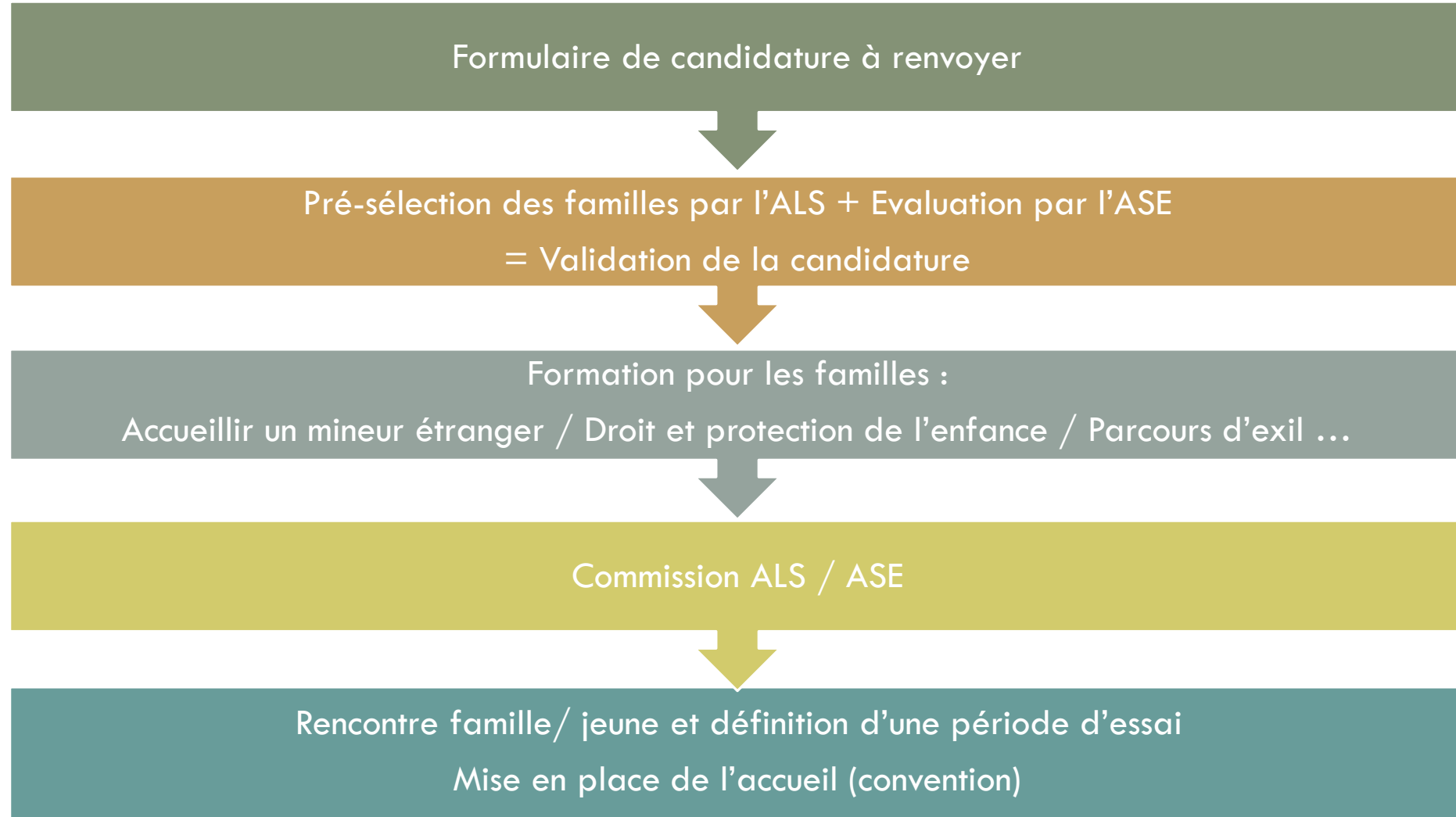
- les personnes majeures vivant au domicile doivent avoir un casier judiciaire vierge
- la famille doit disposer d'une chambre individuelle pour le jeune.

Pour être famille d'accueil solidaire, il faut résider à proximité des établissements ou des transports scolaires.

Les conditions matérielles, les motivations du projet d'accueil et les capacités éducatives et citoyennes de la famille seront évaluées au cours d'un entretien avec les services de la Protection de l'Enfance.



COMMENT CANDIDATER?



POUR NOUS
CONTACTER

Fanny FAYOLLE

Chargée de projet SESAME

sesame@atelier-logement-solidaire.org

06.58.41.86.56

Merci